

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 6 juillet 2015

Délibération n° 2015-0437

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Accès des publics jeunes à l'emploi - Attribution de subventions à l'association Ecole de la deuxième

chance Vaulx Agglo et à l'association Missions locales Val de Saône pour leur programme

d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle

développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015

Délibération n° 2015-0437

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet: Accès des publics jeunes à l'emploi - Attribution de subventions à l'association Ecole de la deuxième chance Vaulx Agglo et à l'association Missions locales Val de Saône pour leur programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est compétente en matière d'insertion sociale et professionnelle, notamment dans le cadre de l'accompagnement et de l'indemnisation des bénéficiaires du revenu de solidarité active. La Métropole est également désignée comme chef de file de l'insertion sur son territoire.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à la Métropole de Lyon de soutenir l'association l'Ecole de la deuxième chance qui apporte une réponse de qualité en matière d'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans et l'association Missions locales Val de Saône afin de soutenir son action visant à structurer les missions locales au niveau de la Métropole.

1 - Association Ecole de la deuxième chance Vaulx Agglo

Cette association a pour vocation de favoriser l'insertion professionnelle et sociale de jeunes adultes en difficulté, par des actions d'éducation et de formation, organisées dans un parcours en alternance. L'approche globale de l'École de la deuxième chance implique le développement de partenariats étroits non seulement avec les acteurs du monde de l'entreprise, mais aussi avec ceux du monde associatif ou institutionnel.

L'Ecole de la deuxième chance a pour mission principale d'accueillir des jeunes domiciliés sur le territoire de la Métropole. Elle offre une solution à des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification et se retrouvent confrontés à la difficulté d'intégrer le monde du travail.

La finalité est de permettre l'accès à l'emploi de jeunes avec une méthode intensive sur une durée limitée en favorisant l'alternance entre l'entreprise, pour valider un projet professionnel, acquérir une première expérience, et l'école pour l'acquisition des savoirs de bases. L'école s'appuie sur une pédagogie basée sur la valorisation et la motivation du jeune à travers des activités sportives, culturelles, sociétales, etc.

a) - Objectifs

Dans le cadre de sa compétence en matière d'insertion sociale et professionnelle, l'objectif de la Métropole de Lyon est d'établir le lien avec les acteurs économiques du territoire et les personnes éloignées de l'emploi.

Cette synergie recherchée doit permettre d'apporter des réponses efficientes en matière de construction de parcours d'insertion socio-professionnelle.

C'est dans cet objectif que la Métropole de Lyon souhaite poursuivre son soutien à l'association L'Ecole de la deuxième chance Vaulx agglo, qui apporte une réponse de qualité en matière d'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans.

b) - Compte-rendu d'activité et bilan

Par délibération n° 2014-492 du 10 jullet 2014, la Communauté urbaine de Lyon a attribué une subvention de fonctionnement de 100 000 € à l'association l'Ecole de la deuxième chance pour son programme d'actions 2014.

Le nombre de jeunes qui se sont présentés en information collective a été de 233 en 2014, ce qui a donné lieu à 192 entretiens individuels. Les missions locales orientent plus de la moitié des jeunes se présentant à ces réunions.

Les jeunes inscrits à l'Ecole de la deuxième chance provenaient en 2014 de 18 communes de la Communauté urbaine de Lyon dont 32 % de Lyon, 19 % de Vaulx en Velin, 17 % de Villeurbanne, 8 % de Vénissieux et 4 % de Bron (autres communes 20 %). Le niveau de qualification à l'entrée est faible (62 % de niveaux VI).

L'Ecole de la deuxième chance de Vaulx agglo comptait en 2014, 181 jeunes suivis pour un taux de sorties positives vers l'emploi ou la qualification de 58 %.

c) - Programme d'actions 2015 et plan prévisionnel de financement

Au regard des résultats, de l'efficience de l'outil et des listes d'attente qui mettent en difficulté les personnes qui ont été retenues pour s'engager dans cette démarche, celle-ci souhaite travailler sur l'extension de son école afin d'accueillir d'avantage de jeunes.

Un projet d'extension du nombre de places pourrait permettre une entrée de 50 à 70 jeunes supplémentaires par an.

La possibilité d'expérimenter des actions avec la Métropole pour optimiser l'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi. Une expérimentation sera menée sur l'accueil d'une cohorte d'allocataires du RSA 26/30 ans au sein de l'Ecole de la deuxième chance Vaulx agglo.

Budget prévisionnel 2015

Dépenses (en €)	Montant (en €)	Recettes (en €)	Montant (en €)
achats	26 050	Région Rhône-Alpes	224 400
services extérieurs	155 860	Etat	330 000
autres services extérieurs	118 430	fonds social européen	30 000
impôts et taxes	31 282	communes	160 000
charges personnel	574 378	Métropole de Lyon	100 000
autres charges	11 000	autres	90 600
dotation amortissements	18 000		
Total	935 000	Total	935 000

La Métropole de Lyon souhaite accompagner l'association dans la réalisation de tout ou partie des activités d'intérêt général qu'elle porte.

Afin d'accompagner les évolutions proposées, de permettre l'accès à la formation des personnes qui en sont éloignées et de renforcer le lien avec les milieux économiques, il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 100 000 €, identique à l'année 2014.

2 - L'association Missions Locales Val de Saône

L'association Missions Locales Val de Saône a pour objet de permettre aux Missions locales de la Métropole, sans se substituer à elles, de se structurer.

Pour cela, elle anime le réseau départemental des Missions locales du Rhône. Elle est un interlocuteur identifiable et accessible pour les acteurs et partenaires agissant ou souhaitant agir en direction des jeunes en difficulté du département, d'être un lieu d'échange, de réflexions et d'analyse, d'innovations et d'actions collectives inter Missions locales et/ou départementales.

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon est compétente en matière d'insertion sociale et professionnelle, notamment dans le cadre de l'accompagnement et de l'indemnisation des bénéficiaires du revenu de solidarité active. La Métropole est également désignée comme chef de file de l'insertion sur son territoire.

L'objectif de la Métropole de Lyon est d'établir le lien avec les acteurs économiques du territoire et les personnes éloignées de l'emploi. Cette synergie recherchée doit permettre d'apporter des réponses efficientes en matière de construction de parcours d'insertion socio-professionnelle.

C'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon souhaite apporter son soutien à l'association pour son action de structuration des missions locales sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de définition d'une offre de services renforcée sur le public jeune.

b) - Compte-rendu d'activité et bilan

Par délibération n° 2014-0457 du 15 décembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon a attribué une subvention de fonctionnement de 29 000 € à l'association pour son programme d'actions 2014 visant à renforcer les actions d'agglomération menées en partenariat avec les missions locales et à permettre à celles-ci de construire l'observatoire publics jeunes en lien avec l'observatoire emploi insertion géré par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

34 500 jeunes ont accueillis dans les missions locales de la Métropole. 3 600 prestations d'orientation ont été délivrées dont 47 % de prestation projet professionnel, 15 % de prestation d'évaluation des compétences et 38 % de prestation en entreprise.

Dans le cadre des emplois d'avenir, 1 054 contrats de travail ont été signés dans le secteur non marchand et 266 contrats de travail dans le secteur marchand.

c) - Programme d'actions 2015 et plan prévisionnel de financement

Les objectifs du programme d'actions 2015 sont de développer, structurer et consolider une dynamique métropolitaine à travers une offre de service commune à l'ensemble des missions locales.

Le projet porté par l'association Mission locale Val de Saône impliquera le public jeune dans des actions métropolitaines et plus particulièrement sur les dispositifs concernant :

- la mobilité, via la plateforme mobilité emploi insertion,
- l'accès aux clauses d'insertion,
- le levier culturel dans la dynamique de parcours d'insertion via la Mission insertion culture,
- la prise en compte des besoins en logement.

L'association réalisera également un observatoire de la Métropole spécifique aux problématiques rencontrées par les jeunes dans leur parcours d'insertion.

Elle animera un groupe de travail à l'échelle métropolitaine réunissant des équipes pluri-disciplinaires pour permettre aux partenaires institutionnels de mieux appréhender les enjeux de la jeunesse d'aujourd'hui et de demain.

Enfin, elle organisera, en 2015, un forum découverte des métiers de la Métropole de Lyon et développera des partenariats avec les entreprises du territoire.

Budget prévisionnel 2015

Dépenses (en €)	Montant (en €)	Recettes (en €)	Montant (en €)
achats	74 591	contributions en nature	61 480
services extérieurs	74 430	Etat	358 635
autres services extérieurs	101 530	Région Rhône-Alpes	404 953
impôts et taxes	93 960	communes	283 310
charges de personnel	1 116 620	reprise d'amortissement	29 190
autres charges de personnel	19 610		
dotation aux amortissements	35 740	Métropole de Lyon	29 000
emploi contributions volontaires/nature	60 480	subventions spécifiques	289 949
		transfert de charge	37 720
		produits exceptionnels	82 724
Total	1 576 961	Total	1 576 961

La Métropole de Lyon souhaite accompagner l'association dans la réalisation de tout ou partie des activités d'intérêt général qu'elle porte.

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 29 000 €, identique à l'année 2014 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association Ecole de la deuxième chance de Vaulx Agglo pour l'année 2015,
- b) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 000 € au profit de l'association Missions locales Val de Saône pour l'année 2015,
- c) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Ecole de la deuxième chance Vaulx Agglo définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

- d) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Missions locales Val de Saône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.
- **3° La dépense** de fonctionnement correspondante d'un montant de 100 000 € et de 29 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2015 compte 657 4 fonction 65 opération n° 0P02O2017.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.